

Agent polyvalent de restauration

(10 mois)

OBJECTIF

Former un agent polyvalent de restauration capable d'assurer de multiples tâches, entre autres :

- un service de restauration en salle,
- réaliser des recettes et des plats selon les méthodes traditionnelles de la cuisine française, sous les ordres d'un chef de cuisine,
- les fonctions d'un commis de bar.

Directement au contact de la clientèle, il doit également faire preuve de qualités en terme de relations humaines et de courtoisie. Encadré par un chef de salle ou de cuisine et travaillant en équipe, il doit être capable de répondre aux attentes des clients et d'offrir un service de qualité.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation élémentaire se déroule sur le site de Cayenne et la formation complémentaire sur le site de Cayenne et de Saint-Jean du Maroni.

Volume horaire :

Module garçon et serveuse de restaurant	(formation théorique)	62 heures
«	(formation pratique)	187 heures
Module aide-cuisinier	(formation théorique)	78 heures
«	(formation pratique)	235 heures
Module commis de bar	(formation théorique)	4 heures
«	(formation pratique)	8 heures
Stage de secourisme		20 heures
Brevet de conduite militaire VL		3 semaines
Aide à la recherche d'emploi		24 heures
Remise à niveau scolaire		98 heures
Période d'application en entreprise		106 heures



CALENDRIER des formations

- 3 stages de 16 places par an.

CONTACTS

- Sous-officiers recrutement :
St-Jean - 05.94.34.45.09
Cayenne - 05.94.39.58.24
- www.rsma@guyane.fr
- La constitution des dossiers s'effectue au moins une semaine avant le début du stage.

DEVISE

« La réussite par l'effort et le travail »



VALIDATION DU CURSUS DE FORMATION

- Le cursus de formation est validé par l'attribution du Certificat d'Aptitude Personnelle à l'Insertion (CAPI).
- La formation professionnelle est sanctionnée par l'attribution de l'attestation de formation professionnelle (AFP).
- La formation citoyenne et le bon comportement du volontaire durant sa formation sont sanctionnés par l'attribution de l'attestation de formation citoyenne (AFC).

STATUT DES STAGIAIRES

- Les volontaires stagiaires doivent être Français, âgés de 18 à 25 ans et aptes médicaux.
- Il n'y a pas d'exigence d'un niveau scolaire mais ils doivent parler, écrire et comprendre le Français et connaître les opérations élémentaires de calcul.
- Ils sont nourris, logés et touchent une indemnité de formation de 300 € par mois.
- Ils bénéficient de 5 semaines de congés.

RSMA-Guyane

Quartier NEMO BP 246
97393 Saint Laurent du Maroni Cedex

www.rsmaguyane.fr

Tél : 05 94 34 45 10

Fax : 05 94 34 45 87

www.rsmaguyane.fr



Le SMA
Notre victoire : leur réussite

